

### Compte rendu de la séance du 4 février 2008

Etaient présents :

Jean DEROCHE, Eric PIMMEL, Jean-Luc BRUCKER, Marie-Pierre CAMPROUX-DUFFRENE, Léa CONSTANS, Marie-Isabelle DUMINIL, Brigitte GROSSE, Sylvette KOLOPP, Jean-Luc LOISON, Yvonne MINCK, Dominique SCHLAEFLI, Nathalie SCHULTZ, Francine SOLTNER, Jacques STEGER.

Etaient excusés :

Michel DENEKEN, Hugues DREYSSE, Marylène OBERLE, Karine ORY, Clarisse RAZAFINJATOVO.

Le groupe de travail interuniversitaire "Ressources humaines et politique sociale" a tenu sa cinquième réunion de travail le 4 février en salle des commissions de l'ULP.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté moyennant une correction.

Plusieurs informations générales sont communiquées en début de réunion.

Les CTP auront un rôle important à jouer dans le processus de création de l'UdS, puisque ce sont ces instances qui seront amenées à être consultées sur la dissolution des Universités fondatrices. Leur avis est indispensable mais peut être négatif sans pour autant remettre en cause la procédure devant aboutir à la création de la nouvelle Université.

Il est noté qu'à l'URS et à l'UMB le calendrier de mise en place des CTP ne permettra pas au mieux la tenue d'une première réunion avant début avril, soit à une date limite au regard des échéances à tenir avec le Ministère.

Les représentants des personnels font part de leur inquiétude de devoir émettre un avis aussi déterminant dans de tels délais, alors même qu'ils n'auront aucune certitude sur le règlement ou non de la question indemnitaire par le Ministère.

Il leur est répondu qu'en effet, c'est dans le cadre de la négociation du contrat et plus précisément de celle portant sur la masse salariale que les suites données à cette demande, portée avec ténacité et détermination par les Présidents, seront connues. Le texte du contrat comportera une mention claire sur cette question pour en rappeler le caractère crucial.

La restitution, la semaine passée, par l'IGAENR des conclusions de l'audit qu'elle a mené à Strasbourg s'est accompagnée d'une préconisation prônant un processus en deux étapes : la création de l'UdS au 1<sup>er</sup> janvier 2009 tout d'abord puis, à un an d'écart, l'intégration des nouvelles responsabilités. Les Présidents ont rappelé leur attachement à une simultanéité des deux événements. Ils ont été confortés en ce sens par M. le DGES, lors d'une réunion à Paris le 30 janvier dernier.

Dans ses conclusions, le rapport d'audit établit un bilan très positif des pratiques de GRH mises en œuvre dans les quatre établissements et préconise que la réunion mensuelle SG-organisations syndicales en usage à l'ULP perdure dans la future UdS.

Les représentants des personnels insistent pour que les agents des services centraux ne subissent pas de contraintes trop lourdes dans les conditions d'exercice de leurs fonctions à l'occasion de la fusion. Ils souhaitent qu'un organe collectif de suivi de la mise en place du nouvel organigramme soit institué pour être informés de l'avancement des travaux menés à cet égard.

Il leur est répondu qu'une proposition consistant à mettre en place un groupe de travail par émanation des trois CTP n'a pas été agréée par leurs soins. Un groupe informel composé, à l'image de celui qui se réunit mensuellement à l'ULP, élargi à des représentants des personnels issus des autres établissements, pourrait faire office d'instance de suivi.

Un document est ensuite distribué aux participants. Il s'agit d'une première version du volet RH du contrat UdS, encore appelée à évoluer, dans la mesure où les parties "enseignants" et "politique sociale", thème principal de la réunion de ce jour, sont encore à rédiger.

Dans sa forme actuelle, le document reprend naturellement les réflexions qui ont émergé lors des précédentes réunions du groupe "Ressources humaines et politique sociale".

Une réunion du groupe destinée à un examen collectif du texte sera organisée d'ici au 15 février, date à laquelle le projet de contrat doit être diffusé aux élus des congrès.

La présente réunion était prévue pour permettre une réflexion devant conduire à l'élaboration de la partie "politique sociale" du contrat 2009-2012.

Elle a donné lieu à deux réunions préparatoires entre le SUAS de l'ULP et des représentants de l'UMB, d'une part, puis de l'URS et de l'IUFM d'autre part.

Les propositions qui en résultent consisteraient à créer dans l'UdS un service d'action sociale sur le modèle du SUAS actuel, soit un service doté d'un conseil dont les représentants des personnels procèdent d'une élection.

Ce service serait implanté dans les locaux du 43 rue Goethe qui font actuellement l'objet d'une restructuration. Il devra compter un effectif de cinq agents (il bénéficie actuellement d'un support administratif composé de trois personnes), complété par les décharges de service accordées au Directeur et à son adjoint.

Les effectifs de la future UdS, combinés avec le souhait de pouvoir disposer d'une possibilité moyenne d'aide par agent à hauteur de 40 € pour l'action sociale, amèneront à demander au Ministère dans le cadre du contrat l'allocation de moyens à hauteur de 216 K€ annuels.

Le projet de halte-garderie, aménagée au 43 rue Goethe, fait l'objet d'une étude de faisabilité actuellement. A raison de 30 places et d'une prise en charge des frais des parents à hauteur de 50%, il conviendrait d'obtenir une aide de 43,5 K€ de la part du Ministère. Les participants s'accordent sur le fait que l'UdS se bornerait à mettre à disposition des locaux adaptés pour cette halte-garderie. La gestion en serait assurée par un prestataire extérieur. Des contacts sont en cours avec l'ARES à ce propos. La CAF pourrait être sollicitée pour des subventions au projet.

Le fonds social qui permet d'allouer des secours financiers remboursables aux agents doit être redimensionné à l'échelle des effectifs de la future Université.

S'agissant des prestations sociales et notamment du financement des chèques-vacances, il est vraisemblable qu'elles relèveront de discussions avec le Ministère dans le cadre de la négociation sur la masse salariale.

Il est souhaité une poursuite des aides à la restauration que consentent actuellement les Universités à leurs personnels, ainsi que la mise en place d'une structure de concertation avec les organismes qui assurent ces prestations de restauration.

Enfin un point important pour le futur contrat a trait à la création d'une offre de prise en charge sociale des personnels. Le retrait du Rectorat depuis deux ans a créé un vide qu'il convient de combler avec un dispositif qui comporterait la création d'un emploi d'Assistant Social, complété par des vacations de Conseillers en Economie Sociale et Familiale.

Il est enfin convenu que l'URS dégagera des moyens à bref délai pour permettre le recrutement d'un agent qui viendrait renforcer les effectifs du SUAS pour autoriser dès 2008 la prise en charge des personnels de cette Université par le service.

---

La prochaine réunion du groupe "Ressources humaines et politique sociale" examinera le mardi 12 février à 14 heures le projet de texte RH du contrat UdS.

---